

"La démocratie implique l'égalité entre tous les citoyens, donc sans égalité entre les sexes, il n'y a pas de démocratie", lance, décidée, Tahani Madmad, étudiante de 20 ans qui milite dans le Mouvement de contestation du 20 février.

"L'égalité homme/femme est très présente dans les revendications du 20 février", se félicite-t-elle. "C'est l'occasion ou jamais de changer les choses", dit la jeune femme.

Le Mouvement de jeunes du 20 février revendique des réformes politiques et sociales profondes au Maroc et appelle notamment à une limitation des pouvoirs du roi.

"Il ne faut pas rater ce moment historique où la Constitution va être modifiée", renchérit Amina Tafnout, militante féministe.

Dans un contexte de révolutions et de troubles secouant différents pays arabes et après des manifestations dans plusieurs villes du pays, le roi Mohammed VI a annoncé le 9 mars des réformes constitutionnelles visant notamment à renforcer le rôle du Premier ministre.

Dans ce discours, il a également appelé à encourager "l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions électives".

Une semaine après, une vingtaine d'associations se regroupaient pour créer une "coalition" baptisée "Printemps féministe pour l'égalité et la démocratie". Elles ont rédigé un mémorandum commun dans lequel elles demandent d'inscrire l'égalité homme/femme dans la Constitution et exigent la primauté des conventions internationales sur les règles nationales.

Le droit de vote des femmes a été inscrit dans la première Constitution du Maroc indépendant

en 1962.

Dans la réalité et malgré l'évolution des mentalités, les femmes restent marginalisées aussi bien par les électeurs, notamment dans les régions rurales, que par certains partis politiques qui se "méfient" des "femmes candidates", soulignent les observateurs.

"On peut dire qu'il y a une méfiance initiale à l'égard des femmes au sein de beaucoup de partis politiques marocains qui préfèrent présenter des +candidats hommes+, notamment dans le milieu rural", reconnaît le politologue Nadir Moumni, de l'université Mohammed V de Rabat.

"Mais les enquêtes ont également montré que lorsqu'une femme s'impose dans un parti ou dans une région, elle devient une valeur sûre", ajoute M. Moumni. "La Constitution, c'est la loi suprême, la source de toutes les autres lois et donc si l'égalité y est inscrite, ça ouvre la voie pour l'égalité dans les droits économiques, sociaux, civils, culturels...", dit Fouzia Assouli, de la Ligue démocratique pour les droits des femmes (LDDF).

"Les femmes sont encore des citoyens de second ordre", déplore-t-elle, avant de citer l'accès à l'emploi, à la propriété, et la polygamie qui n'est pas abrogée.

Malgré un nouveau Code de la famille entré en vigueur en 2004, et beaucoup plus avancé que le précédent, les femmes marocaines n'ont pas le même statut que les hommes.

"Pour les femmes, la procédure pour divorcer est plus compliquée", déplore Amina Tafnout. "C'est toujours le père qui est le tuteur, même s'il quitte les enfants. Par exemple, la mère ne peut pas voyager seule à l'étranger avec ses enfants sans l'accord du père", dit-elle encore.

"Les filles héritent de la moitié de la part de leurs frères", dénonce Amina Lemrini, fondatrice en 1985 de l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM). "Les poursuites pénales à l'encontre d'un violeur cessent automatiquement s'il accepte d'épouser sa victime mineure et nubile", explique-t-elle encore.

"La réforme de la moudawana (Code de la famille), c'était une première étape", dit Amina Tafnout, qui s'était battue avec les autres militantes pour cette réforme. "Dans les tribunaux, on a laissé une grande marge d'interprétation aux juges", déplore-t-elle.

"La réforme n'a pas suffisamment été accompagnée de sensibilisation", poursuit-elle, même si elle reconnaît qu'elle a "permis de casser les tabous".

Des représentantes d'associations féministes ont été entendues le 11 avril par la Commission chargée de la réforme de la Constitution, formée par le roi au lendemain du discours du 9 mars et présidée par le juriste Abdeltif Menouni.

"La commission était très à l'écoute, nous avons pu bien parler. Ca a été très positif à mes yeux", se réjouit Rhizlaine Benachir, présidente de l'association Jossour forum des femmes marocaines.

Les militantes devraient être fixées en juin. Amina Lemrini y croit : "Quand on se bat au quotidien, il faut être optimiste", dit-elle. En attendant, elle milite aussi auprès des partis politiques.